

MELANGES RELIGIEUX,

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTERAIRES.

Vol. XII. Montreal, Mardi 21 Novembre 1848. No. 20.

DE LA LIBERTE DE L'EGLISE

La gravité des événements politiques, l'extrême importance de ces questions sociales qu'on a soulevées depuis quelques mois, n'ont pas permis à l'opinion publique de se préoccuper d'autres questions très-importantes en elles-mêmes. Il eût été difficile, nous en convenons, d'exiger des esprits les plus sérieux l'attention et la maturité nécessaires pour étudier les grands principes de la liberté de l'Eglise, par exemple, quand on ébranlait violemment autour de nous les bases les plus élémentaires de la société civile, la propriété, la famille, c'est-à-dire l'ordre établi par la Providence dans les choses humaines. Nous ne nous plaindrons pas de cet ouï, ou plutôt de ce délai, comme d'une injustice, et nous aimons à espérer dans l'avenir. L'Eglise sait attendre : elle l'a bien prouvé.

Cependant, on ne peut s'empêcher de le remarquer, il eût été dès à présent honorable pour la liberté et la logique, de déclarer hautement que, dans ce mouvement nouveau d'émancipation, l'Eglise n'était pas exceptée ; il eût été glorieux pour l'humanité de voir admis comme une conséquence loyale de la liberté politique, l'affranchissement vrai de la hiérarchie, de l'action, de l'enseignement et des institutions catholiques.

On ne pouvait certes ignorer en Italie, en Allemagne, en France, que sous bien des rapports l'Eglise n'est point libre comme il conviendrait qu'elle le fût pour l'accomplissement de sa mission toute spirituelle et sacrée auprès des peuples. On connaissait en particulier les plaintes de l'Evêque de France. On connaît-on changé jusqu'ici ?

Nous reconnaitrions sans peine que les embarras du moment étaient un obstacle ; mais nous aurions voulu entendre sortir de la bouche de nos hommes d'Etat quelques-unes de ces paroles qui permettraient en son temps une discussion franche, impartiale, généreuse ; et qui, supérieure aux préventions mesquines du passé, mesureraient les destinées religieuses de la France sur les larges proportions de la liberté de la justice et de l'égalité véritables.

Attendons, puisqu'il le faut encore, sans jamais désespérer ; n'anticipons point sur les difficultés de l'avenir ; mais ne négligeons pas non plus dans l'occasion, de préparer, s'il est possible, la solution pacifique de ces grandes questions, de ces illustres et tristes débats où l'on crut trop souvent faire triompher l'Etat contre l'Eglise, et où l'Etat, dans la réalité souffrait plus encore que l'Eglise en blessant les hautes susceptibilités de tout ce qu'il y a de plus libre dans l'âme humaine, la foi et la conscience.

Et pourquoi donc enfin ne consentirait-on pas à laisser se développer sans entraves, dans sa voie propre et toute humaine, la pensée, l'action catholiques ? Que craint-on ? Pourquoi semble-t-il être tacitement convenu entre les hommes politiques de l'Europe, qu'il n'y a rien à faire, rien à améliorer en ce qui touche aux rapports de la société temporelle avec la société spirituelle ?

Une idée qu'on rencontre d'abord devant soi, comme une barrière formidable dressée dans certains esprits contre le plus simple énoncé des droits de l'Eglise à la liberté, c'est une idée fautive et presque idolâtrique de l'unité de l'Etat, de la suprématie universelle de l'Etat.

Il est des penseurs d'ailleurs sérieux qui croient impossible l'unité sociale et politique, si à côté des institutions et des lois de l'ordre civil et temporel, vit et règne, libre et indépendante dans l'ordre civil et temporel, vit et règne, libre et indépendante dans l'ordre spirituel une institution sacrée, l'Eglise. Chose étrange ! étrange préoccupation d'un génie supérieur ! Grotius lui-même a fait un livre : *Du pouvoir du magistrat politique sur les choses sacrées* ; et malheureusement cette doctrine ne fut que trop répandue des origines parmi les théologiens et les publicistes protestants. Ensuite que Bossuet a pu, de son temps, écrire avec vérité ces paroles : " C'est à quoi se termine la Réforme, à soumettre l'Eglise au siècle, la science à l'ignorance et la foi au magistrat. "

Ce dogme de l'unité de l'Etat, où pour mieux dire de la suprématie absolue de l'Etat, en matière de religion, ne fut point, il est vrai, aussi ouvertement professé par ceux des publicistes et des jurisconsultes catholiques aux quels nous devons les tristes systèmes qui ont si péniblement pesé sur l'Eglise et entravé sa liberté depuis deux siècles. Mais une école se forma : elle s'est perpétuée ; et en s'appuyant sur des maximes banales, qu'il ne faut pas diviser l'Etat entre deux pouvoirs indépendants, qu'il ne faut pas le soumettre à un souverain étranger, on a cherché, avec plus ou moins de déguisement et d'habileté, à dérober de beaux noms les liens qui enchaînent l'Épouse du Christ.

Nous faisons une large part à l'ignorance et aux préjugés ; nous ne voulons point en ce moment rappeler la mission funeste que la haine se donna trop souvent contre l'Eglise : nous voulons seulement rétablir les notions saines et vraies en cette matière.

Le principe qu'on exagère et dont on abuse est donc l'unité de l'Etat.

La vérité qu'on méconnaît est l'unité propre et indépendante de l'Eglise.

L'unité de l'Etat doit être conservée : un grand peuple est une grande et noble famille. La nationalité, la patrie, leur intégrité, leur force, leur liberté, leur gloire doivent être pour nous les objets vénérés des plus vives affections. Leur souvenir sera toujours battre des cœurs chrétiens ; et rien dans l'Évangile, dans les institutions catholiques, n'est fait assurément pour arrêter l'élan d'un généreux patriotisme ; bien au contraire.

Montesquieu avait puisé dans son génie et dans l'histoire l'inspiration qui lui fit rendre à cet égard un solennel et juste témoignage au christianisme, et les esprits sincères et élevés se sont associés dans tous les temps à ce langage de la vérité et de la justice.

Mais il importe de bien comprendre ce que nous aimons dans l'Etat dans le pays ; ce qu'il est réellement pour nous ce que nous demandons son indépendance, son unité forte et puissante,

L'unité de l'Etat rappelle les desseins paternels du Créateur, qui voulut la société et donna aux hommes les inclinations et les besoins qui les rassemblent et les unissent par des liens étroits. Sans cette vue d'une Providence attentive on n'explique pas la communauté et la diversité des langues, les convenances de l'esprit et des mœurs, ou leurs divergences ; les divisions souvent naturelles des territoires, entre les peuples. Ce qui fait un pays, un Etat, une nation, vient de plus haut que des résultats violents de la conquête, ou du libre consentement des agrégations primitives, ou des stipulations et des traités. Il y a une sorte de prédestination des sociétés humaines dans les conseils du gouvernement temporel de la Providence.

Aussi faudrait-il étudier l'ordre social et politique avec un respect religieux et avec ce recueillement, source des pensées grandes et vraies.

On reconnaitrait alors, dans cette économie divine de l'ordre temporel, qu'une société est un corps moral, composé de membres raisonnables et libres. Cette société a une fin commune, parce ce que chaque membre a sa fin personnelle, semblable et étroitement liée à celle de tous les autres. Chacun, dans cette société du temps, a besoin d'ordre, de paix, de liberté, de bien-être ; tous s'unissent afin d'arriver plus sûrement par leur concours au but propre de chacun, dans la réalisation obtenue de l'ordre, de la liberté, de la paix, du bien de tous.

Telle est l'unité vraie de l'Etat ou du corps politique.

Unité de fin, le bien temporel de tous les membres ; unité de moyens, qui consiste surtout dans une heureuse alliance de la liberté et de l'autorité, et qui, par une action régulière et combinée, doit garantir à tous et à chacun, autant qu'il est possible, la fin sociale, la prospérité commune et temporelle.

Il faut rester dans ce point de vue et dans cette unité, pour être dans le vrai quand il s'agit d'apprécier la société politique de l'Etat ; sans quoi, on déplace les bornes opposées par la nature et par l'économie divine de toutes choses.

A l'Etat donc et la société temporelle, quelle qu'en soit d'ailleurs la forme et l'expression politique ; à l'Etat, son unité, sa force, sa loi, son armée, sa justice, ses impôts, ses routes, ses canaux ; à l'Etat, sa gloire, ses arts, ses sciences et son industrie ; que dans l'ordre et la liberté, il organise la paix et la prospérité publiques ; qu'il la maintienne, les accroisse ; qu'il le couronne de tous les genres de progrès ; qu'il réprime aussi les attentats commis contre les droits et les lois de la souveraineté sociale ; rien de mieux.

L'Eglise applaudit, elle aide, elle concourt merveilleusement, elle prie dans tous les cœurs de la grande famille, pour réunir d'autant mieux tous les sentiments et tous les dévouements. L'Eglise apaisera les irritations, réglera les consciences, dirigera vers le bien l'énergie des desirs ; elle a la part de Dieu, la meilleure sans doute, celle que Dieu s'est réservée dans la vie sociale et privée ; c'est-à-dire les croyances, les vertus, le culte, la religion, les tendances et les espérances immortelles, leur efficacité intime et leur action extérieure et sensible.

Mais tout cela constitue un ordre distinct, une société distincte, la société spirituelle, qui possède son unité propre, libre, indépendante, alliée, non pas ennemie ; secourable, non pas subversive de l'unité de l'Etat.

Nous essaierons de le montrer dans les articles qui devront suivre.

X. DE RAVIGNAN, S. J.

LETRE POSTORALE DE MGR. DE PARIS.

"Plusieurs de nos illustres prédécesseurs, sur le front desquels nous voyons briller la double auréole de la science et de la sainteté, nous promettent leurs inspirations. Les deux derniers, que nous avons eu le bonheur de connaître et qui ferment si glorieusement cette magnifique succession de Pontifes, fixaient, par des vœux, les regards de l'âme et de notre confiance. L'un, réunissant en sa noble personne tout ce qu'il y a de plus saintement aimable dans Fénelon et saint François de Sales, se montre à nous couronné de grâce et de douceur. Père des orphelins du châtela, il nous apprend le devoir du Pasteur pour les temps où l'épidémie pourrait sévir encore et répandre la mortalité. L'autre a trouvé le triomphe dans une mort qui re nouvelle la vie et la beauté de notre siècle, et fut rejaillir sur l'épiscopat et le clergé de l'univers catholique tout entier, ainsi que l'a proclamé le grand Pie IX une gloire durable et éclatante.

"En reportant nos regards sur la terre, nous apercevons d'abord à la tête de notre nouveau diocèse un chapitre plein de lumières et de vertus. C'est dans son sein principalement que nous trouverons des coopérateurs pour notre administration. Nous en ferons ce qu'en ont fait les sacrés canons de l'Eglise, notre sénat. Nous nous éclairerons de ses conseils ; il prêtera à nos délibérations, dans les affaires importantes, le concours de sa sagesse. Son expérience sera pour nous une arme puissante qui nous rendra fort à la fois et mesuré dans l'action. Il sera aussi un soulagement pour notre faiblesse ; la part qu'il prendra à notre sollicitude pastorale, lui sera rendue en affectueux dévouement et en vive gratitude.

"Et que ne devons-nous pas attendre encore de notre clergé formant autour de nous cette belle couronne de frères dont parle l'Écriture ? La connaissance que nous avons de son zèle, de sa charité, de l'esprit qui l'anime, allégé déjà l'imminence fardeau dont nous serions accablés sans lui. Dans la première ville du monde au foyer de la science, sur le théâtre des grands événements qui agitent les nations, renaissent les peuples et imposent des lois à l'univers, il comprend toute la dignité de sa mission et il la remplit avec honneur. Pour rendre plus fécondes les nobles inspirations qui le dirigent, il s'unira étroitement à son premier pasteur. Nous serons heureux et fier de cette alliance, et Dieu bénira le mystère de l'unité demandé par son fils, et il sera un témoignage public de la puissance de la foi et la source de toutes les merveilles de la charité. Nous nous présenterons aux peuples, comme une armée rangée en bataille, sous un seul drapeau, celui de la croix de Jésus-Christ. Nous dirons

aux mille partis qui divisent la société, que nous sommes les hommes de Dieu et les hommes de tous ; et à force de zèle, de désintéressement, de mansuétude et d'amour, nous les gagnerons à la religion, c'est-à-dire au respect de tous les droits et à la pratique de toutes les vertus.

"Ce pendant, N. T. C. F., notre âme est agitée par un flux et reflux de sentiments contraires. Comment en effet, malgré toutes ces ressources de la religion et les nombreuses espérances qu'elle nous donne, ne pas trembler à la vue de la tâche immense qui pèse sur nous, au milieu de la misère publique ? Sans détailler les maux et les besoins extrêmes qui semblent être le triste apanage de la cité la plus florissante du monde, pourrions-nous ne pas nous préoccuper avec une inquiète sollicitude de l'état lamentable de cette multitude à qui manque le pain de chaque jour ? Nous nous sommes souvent demandé comme le divin Sauveur : " Où pourrions-nous trouver tout ce qui est nécessaire pour apaiser la " faim qui la dévore ? " Et nos entrailles se sont déchirées de douleur, et notre âme s'est laissée abattre par le spectacle de tant de misères. Nous nous sommes dit : Ce sont nos frères et nos enfants qui souffrent ; et parce qu'ils souffrent, la foi les ennoblit à nos yeux et les marque d'un caractère sacré. Peuple racheté par le sang de Jésus-Christ, destiné à une vie immortelle et qui n'avez pas le pain qui alimente la vie du temps, vous serez l'objet particulier de nos soins et de notre affection. Nous consacrerons toutes les ressources de la charité chrétienne, nous mettrons en œuvre toutes les inventions de notre zèle et de notre amour pour soulager votre indigence et consoler vos douleurs. Nous vous apporterons sans doute les espérances de la religion comme une magnifique compensation de ce que la fortune vous refuse et un motif puissant de résignation et de patience, mais nous n'oublierons pas que si vous vivez de l'enseignement de la foi, vous vivez aussi du pain matériel qui ranime vos forces, soutient vos familles, vous met à l'abri de l'humiliation et de la dégradation de la misère, et vous permet de porter ainsi avec honneur le titre de chrétien et de citoyen Français.

"Nous aimons à le proclamer en présence de Dieu, dans la circonstance la plus solennelle de notre vie : nous sommes le pasteur et le père de tous ; mais pour vous, peuple souffrant, ouvriers, pauvres, nous avons des entrailles de mère. Votre triste position fait le poids habituel de notre âme et nous pouvons nous appliquer les paroles de l'apôtre saint Paul : " Jésus-Christ m'est témoin que je dis la vérité. " Oh non, je ne meus point ma conscience me renlant ce témoignage par le Saint-Esprit ; je suis saisi d'une tristesse " profonde, et mon cœur est pressé sans cesse d'une douleur " violente, jusque-là que je désirerais devenir moi-même " nathème pour vous et prendre sur moi toutes vos calamités. " Enfants bien-aimés, nous arrivons au milieu de vous, du fond de nos stériles montagnes, sans or et sans argent. Hélas ! nous avons eu à gémir, dans notre première et courte apparition, de ne pouvoir soulager toutes les infortunes qui se sont déjà révélées à nous. Mais nous ne les perdrons pas de vue, et tout ce que nous aurons, nous vous le donnerons avec joie. Quand nous vous aurons donné notre dernière obole et notre dernier morceau de pain, nous nous ferons mendiant pour vous à la porte du riche, afin de verser dans votre sein ce que nous recevrons de ses largesses. Et, après vous avoir ainsi livré, sans réserve, tout ce que nous tiendrons de la Providence, nous nous donnerons encore nous-même, par surcroît, à l'exemple de saint apôtre, pour le salut de vos âmes. Autant que nous le permettront les soins généraux du gouvernement de notre diocèse, nous irons vous visiter et vous bénir dans vos ateliers, dans vos pauvres demeures. Nous sonderons d'un regard paternel et d'une main amie la profondeur de votre misère, et si nous ne pouvons y apporter d'autre adoucissement, nous mêlerons toujours du moins nos larmes aux vôtres.

"Nous applaudissons de grand cœur, N. T. C. F., aux efforts de la législation et de la science pour l'amélioration du sort des classes souffrantes. Mais ces efforts seront à jamais impuissants, si la religion ne les inspire et ne les féconde. C'est en vain que sans elle l'on cherche dans les lois, dans les théories, dans des combinaisons sociales, ou dans le déplacement de la richesse, le moyen de changer ou d'adoucir la condition de nos frères malheureux. Elle seule, avec sa force et son onction divines, peut guérir complètement cette plaie de l'humanité. Qu'on le remarque bien, en effet, il n'est moins dans la distribution inégale des biens que dans une participation insuffisante à l'usage de ces biens. Or, la religion, d'un côté, par l'esprit de charité qu'elle inspire, et de l'autre par les vertus de tempérance et d'économie domestiques qu'elle fera pratiquer, assurera à la classe indigente de la société une part aux biens de cette vie, dans la proportion de ses besoins. Lorsque les possesseurs de la fortune sauront que Dieu n'a donné le succès à leur industrie ou ne les a fait hériter de la richesse de leurs pères que pour les établir la providence visible du pauvre, que les richesses ne sont ainsi déposées transitoirement dans leurs mains qu'afin qu'ils se procurent le bonheur et la gloire de les verser dans le sein de l'indigent, leurs regards se tourneront comme le patrimoine de tous ceux qui souffrent et les distribueront, non selon les calculs impitoyables et les insatiables convoitises de la cupidité, mais selon les règles d'une charité généreuse et fraternelle. Lorsque les enseignements de la foi leur auront appris la dignité de l'homme et auront, pour ainsi parler, soulevé à leurs yeux les haillons du pauvre pour leur montrer ses titres de noblesse et de grandeur, ils estimeront davantage la fatigue et les sueurs de leurs semblables. Lorsque les biens permanents de la vie future seront devenus l'objet de leurs desirs et de leur ambition, et qu'ils auront reconnu et senti la vanité des biens périssables de ce monde, ils livreront ces derniers biens avec abondance. Lorsqu'ils se souviendront de cette parole du Sauveur : " En vérité, quiconque aura donné à son frère, ne " serait-ce qu'un verre d'eau froide, celui-là ne perdra pas " sa récompense, " ils s'empresseront d'acheter cette récompense divine au prix des trésors que l'orgueil et l'avare se voudraient entasser.

"D'autre part, l'ouvrier, le pauvre qui tiendra ses moyens d'existence ou de la libéralité du riche ou de sa propre industrie, si la religion le conseille et le dirige, conservera avec

reconnaissance et dispensera avec ordre et économie, soit le fruit de ses travaux, soit le bienfait de la charité. S'il est intelligent et laborieux, les avenues de la fortune n'étant plus fermées par la cupidité et le monopole, il pourra, selon les succès dont il plaira à Dieu de favoriser ses entreprises, arriver à une position sociale plus élevée. Mais en tous cas, simple et modeste dans ses goûts, modéré dans ses desirs, réglé dans ses besoins, il n'aspirera pas au luxe de la richesse ; il aimera sa condition obscure, remerciera la Providence du nécessaire qu'il possède, et ne demandera pas à tout prix le superflu qu'elle lui refuse. Il pourra même pourvoir par avance aux nécessités de l'âge avancé, et lorsque ces jours mauvais, où l'affaiblissement de ses forces et ses infirmités ne lui permettront plus de travailler, seront venus, il usera de ce qu'il aura ramassé dans un temps plus prospère et réjouira sa vieillesse de la moisson souvent abondante qu'une jeunesse économe et laborieuse aura recueillie.

"C'est la Punique système praticable d'économie sociale, le seul qui, sans perturbation et sans secousse, améliore la condition du pauvre et assure la prospérité d'une nation, et c'est la religion seule aussi qui peut le réaliser. Nous serons heureux de faire entendre à tous ces salutaires enseignements ; et si nous parvenons à les faire goûter, nous aurons acquis la plus belle récompense que nous puissions attendre de nos efforts.

Circulaire de la S. Congrégation des Evêques et Réguliers.

On se rappelle que, dans le contrat d'avril 1845, le Saint Père avait consenti, à la suite des offres généreuses du vénéré évêque de Metz, à permettre que les biens de plusieurs congrégations religieuses fussent frappés d'hypothèques, pour garantir l'émission de deux millions de Bons du trésor pontifical sous la condition expresse que l'état devrait accorder en rentes consolidées une compensation équivalente à ces établissements peux. Sa Sainteté espérait que la situation du trésor public viendrait à s'améliorer et qu'on pourrait arriver à l'amortissement successif de cette dette. La gravité des événements a trompé cette attente. Aussi le Saint-Père ne peut-il voir sans une douleur profonde les biens des corporations religieuses exposés à être vendus. Pour éviter cette extrémité, Sa Sainteté a résolu de faire un appel au clergé séculier et régulier.

Cet appel se trouve contenu dans une circulaire de la S. congrégation des évêques et réguliers, en date du 28 septembre 1848, et publié par le *Giornale Romano* du 7 octobre. Après l'exposé des faits, S. Em. le cardinal Orioli, préfet de cette congrégation, ajoute : " Sa Sainteté à la certitude que " le clergé tant séculier que régulier, comprendra la nécessité " impérieuse des circonstances et s'empressera de s'imposer " une faible contribution pour le paiement de la première " échéance des bons du trésor (1er janvier 1850). " Sa Sainteté commet les autorités diocésaines à l'effet de recouvrer la part contributive de chacun, et " elle se confie dans " le zèle des ordinaires et dans le dévouement du clergé, " qui saura certainement supporter ce sacrifice pour sauver " les propriétés de l'Eglise. "

ALLEMAGNE.—Ainsi que nous l'avions précédemment annoncé, le Cardinal-Prince de Schwartzberg a célébré à Salzbourg un Concile provincial auquel ont personnellement assisté tous les Evêques suffragants de cette métropole, à l'exception seulement du Prince Evêque de Bréscien qui s'y est fait représenter par un délégué. L'assemblée a clos sa session le 30 août, après avoir arrêté la publication d'une épître synodale aux fidèles de cette vaste province qui comprend le Tyrol, la Styrie et la Carinthie. Cette lettre exhorte tous les fidèles à s'abstenir de toutes voies de fait, mais à s'unir intimement de cœur et d'âme à leurs pasteurs qui sauront remplir leurs devoirs, défendre l'Eglise de Jésus-Christ contre tout empiètement de la part des autorités temporelles, et veiller, au nom de leurs peuples, à ce que rien d'hostile aux droits de l'Eglise ne soit introduit dans la constitution actuellement discutée à Vienne. Le concile a de plus rédigé une Adresse à l'Assemblée nationale de Vienne, portant protestation formelle contre tout attentat aux droits et à la liberté de l'Eglise, notamment contre la suppression des ordres monastiques, et en général contre toute espèce d'usurpation de la part de l'Etat, tant en fait d'enseignement que de propriété.

L'importante province du Tyrol n'est pas demeurée en arrière ; elle a reproduit ses réclamations dans un Mémoire adressé par l'Administration provinciale à l'Assemblée nationale. Ce mémoire stigmatise en particulier l'expulsion des Jésuites et des Liguoriens comme contraire non seulement à tout droit et à toute justice, mais aussi comme diamétralement opposée aux principes de la liberté civile et du droit d'association solennellement décrétés par l'Assemblée nationale de Francfort, et proclamés bases fondamentales du droit public de l'Union germanique.

La ville d'Aix-la-Chapelle est allée plus loin encore dans un *memorandum* qu'elle vient d'adresser à la Diète de Francfort. Elle y proteste avec une énergie d'expressions contre un article de la nouvelle Constitution portant que toutes les confessions religieuses soit libres et indépendantes sous la réserve des droits de surveillance de chaque état particulier. C'est avec raison que l'adresse des citoyens d'Aix-la-Chapelle soutient que cette clause restrictive dénuirait de fond en comble le principe de liberté, reconnu plutôt qu'arrêté par la première partie de paragraphe de la Constitution. Aussi déclarent-ils leur ferme résolution de n'obtempérer en aucune façon à aucune loi ni décret qui pourrait être rendu en exécution de cette clause.

L'Allemagne va donner au monde un spectacle des plus intéressants. Tout l'épiscopat germanique se réunit à Würzburg avant la fin d'octobre, pour y célébrer avec l'approbation du Saint-Siège, un concile national, qui sera suivi de Synodes diocésains dans toute l'étendue de l'Allemagne. La tenue de ce concile vient d'être positivement annoncée par le célèbre professeur Dellinger de Munich, dans un discours qu'il a prononcé en l'église de Saint-Paul de Francfort.